

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

#### Conseil du 10 décembre 2015

Délibération n° 2015-0926

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Vaulx en Velin

objet: Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Convention avec l'Agence nationale pour la

rénovation urbaine (ANRU) pour la période 2005-2015 - Opération de démolition des résidences Luère

et Echarmeaux d'Alliade habitat - Convention de participation financière

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de

la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés:</u> M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

#### Conseil du 10 décembre 2015

## Délibération n° 2015-0926

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet: Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la période 2005-2015 - Opération de démolition des résidences Luère et Echarmeaux d'Alliade habitat - Convention de participation financière

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

#### Contexte

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, et la Commune de Vaulx en Velin sont cosignataires d'une convention pluriannuelle avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en date du 13 mai 2005 déclinant le programme de rénovation urbaine engagé sur la période 2005-2015 dans les quartiers de l'ex zone à urbaniser en priorité (ZUP) et les quartiers sud de la Commune de Vaulx en Velin. Cette convention a été complétée par plusieurs avenants successifs dont un avenant adopté en 2008 qui a permis d'introduire le projet de renouvellement urbain des quartiers Pré de l'Herpe et Mas du Taureau et un avenant de clôture approuvé lors du Conseil de la Métropole du 6 Juillet 2015.

Le projet de renouvellement urbain des quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau, défini dans la convention de rénovation urbaine, répond aux objectifs suivants :

- remailler le quartier et l'ouvrir sur la ville et l'agglomération en créant de nouvelles rues et en développant les transports en commun.
- diversifier l'offre de logements et améliorer le patrimoine existant (par des opérations de réhabilitation et de résidentialisation).
- conforter et développer les équipements publics pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs,
- améliorer l'organisation de l'offre commerciale sur le secteur de la place Guy Moquet et favoriser l'implantation d'activités économiques.

La démolition de logements sociaux concourant à la réalisation de ces objectifs a été programmée et financée dans le cadre de la convention ANRU.

Une première phase opérationnelle de démolitions comprenant 715 logements sociaux répartis sur les secteurs Pré de l'Herpe (chemins Francis Ponge et Gaston Bachelard) et Mas du Taureau (chemin du Mont Pilat) a d'ores et déjà été réalisée.

La seconde phase de démolitions concerne les maîtres d'ouvrage suivants :

- l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat avec la démolition de ses résidences Mont Cindre et Mont Gerbier situées chemin du Mont Cindre et du Mont Gerbier,
- la société Adoma avec la démolition d'un foyer situé avenue Maurice Thorez,
- la société Alliade habitat avec la démolition des résidences Luère, Echarmeaux 1 et Echarmeaux 2 comprenant, au total, 398 logements.

#### Démolitions financées

Le présent projet de délibération porte sur les démolitions sous maîtrise d'ouvrage d'Alliade habitat.

Les budgets de démolition des bailleurs comprennent des dépenses en matière d'accompagnement social, de déménagement, de réaménagement de logements, de travaux de démolition, de sécurisation, de remise en état des terrains, d'honoraires, de capital restant dû et de perte d'autofinancement.

La date prévisionnelle d'achèvement des travaux de démolition est prévue courant 2017.

Le montant global prévisionnel de cette opération est fixé à 14 458 486 € TTC.

Le plan de financement inscrit dans la convention avec l'ANRU est le suivant :

- ANRU : 10 287 097 €, - Ville de Vaulx en Velin : 80 478 €, - Alliade habitat : 3 366 612 €, - Métropole de Lyon : 724 299 €.

Il inclut une participation financière de la Métropole de Lyon à hauteur de 724 299 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### **DELIBERE**

## 1° - Approuve:

- a) le financement de l'opération de démolition des résidences de la Luère et des Echarmeaux 1 et 2 d'Alliade habitat situées sur le secteur du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin,
  - b) l'attribution d'une subvention d'un montant de 724 299 € nets de taxe au profit d'Alliade habitat,
- c) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et Alliade habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal exercices 2016 et suivants compte 20415342 fonction 52 opération n° 0P17O1197.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.